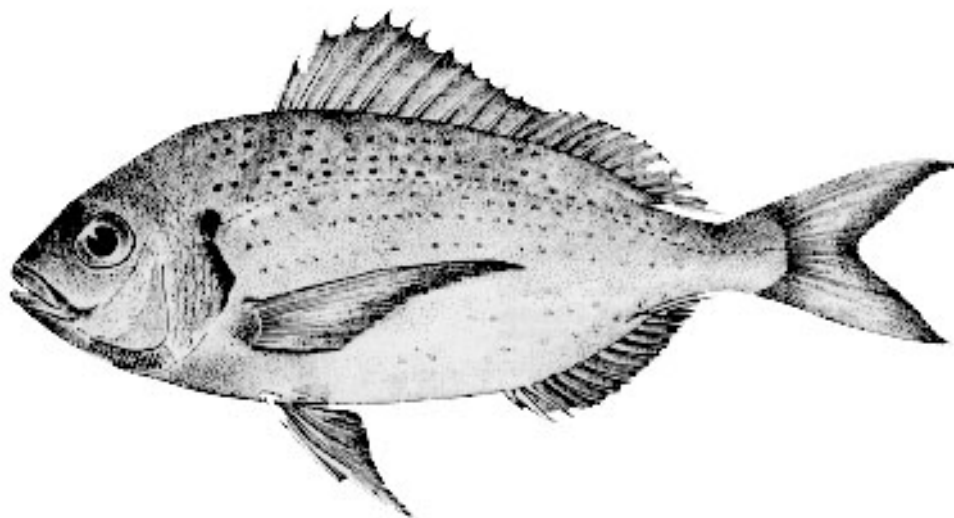


***Exploitation communautaire et responsable
des ressources halieutiques des zones
humides en Casamance, Sénégal :
Une Stratégie de conscientisation des acteurs
et populations riveraines***



idée
CASAMANCE

**Intervenir pour le Développement Ecologique de l'Environnement
en Casamance**

**BP 120
Ziguinchor
991 45 92
ideecasamance@arc.sn
postmaster@ideecasamance.org
www.ideecasamance.org**

Exploitation communautaire et responsable des ressources halieutiques des zones humides en Casamance : Une Stratégie de conscientisation des acteurs et populations riveraines

1. Résumé du programme

Le programme a choisi une approche tripartite (populations riveraines, acteurs de la pêche, services régionaux de tutelle) afin de couvrir l'ensemble des personnes directement impliqués ou influencés par la pêche continentale dans les eaux de l'estuaire du fleuve Casamance. C'est entre ces parties que les solutions doivent être trouvées pour imposer une exploitation responsable des ressources halieutiques et une réglementation qui évite les conflits. En effet, non seulement les ressources halieutiques sont menacées par une exploitation abusive, mais les différentes techniques d'exploitation sont aussi source de conflits violents. Les engins de pêche crevettière gênent les engins pour la pêche aux poissons et même entre ceux-ci, il existe des sources de conflit.

Le passé a démontré qu'une réglementation imposée de la pêche est impossible à faire respecter. Par contre, si tous les intéressés sont directement impliqués dans le processus de prise de décision et participent à l'élaboration d'une réglementation, le suivi est assuré.

L'implication directe et active des populations riveraines dans le processus de prise de décisions les concernant est une pratique exemplaire de bonne gouvernance et assure la durabilité de l'application de la réglementation installée.

2. La zone d'intervention

Les particularités de la zone d'intervention fournissent les critères par excellence de l'installation d'un projet pilote pour la conception d'une stratégie d'introduction d'une gestion concertée et communautaire et l'élaboration des codes locaux :

1. un plan d'eau continental de 140 000 ha, situé dans une zone bien délimitée par le front maritime à l'Ouest et les frontières de la Gambie au Nord et de la Guinée-Bissau au Sud ;
2. l'importance économique régional de la pêche artisanale et en particulier la pêche crevettière ;
3. le nombre restreint d'acteurs (environ 12 000 pêcheurs, mareyeurs, transformatrices).



Un inventaire non exhaustif de l'ichtyofaune en Casamance fait ressortir 75 espèces réparties en 18 familles. Plus de 40 espèces sont de formes marines, une trentaine de formes estuariennes, 2 ou 3 dites continentales avec selon le CRODT un potentiel exploitable entre 9 000 t et 14 000 t.

Une gestion équitable des ressources halieutiques n'est durable qu'avec l'installation d'un code local de gestion dont la réglementation est élaborée et surveillée en synergie par les populations riveraines et les acteurs de la pêche et cela avec l'appui des Services Administratifs. Cette gestion doit être basée sur un inventaire régulier et exhaustif du stock halieutique disponible. D'autant plus que le nombre raisonnable d'acteurs actifs et leur fonctionnement sont déterminés par la biomasse exploitable.

Il est indéniable que les services décentralisés de l'administration, notamment ceux des pêches, ont une mission régaliennne de contrôle et de surveillance des activités, et d'encadrement des acteurs évoluant dans le secteur de la pêche. Mais aujourd'hui, face à la faiblesse de ses moyens et à l'émergence d'une réelle dynamique organisationnelle des acteurs à la base, en vue de trouver des réponses aux problèmes que pose la gestion des ressources et la régulation de l'activité, l'administration des pêches doit évoluer dans sa mission. L'administration des pêches ne doit plus agir de façon directive et coercitive, mais intégrer dans sa démarche la concertation avec les acteurs pour promouvoir des moyens locaux adaptés de régulation des pêches, en conformité avec les lois et règlements en vigueur. A Cayar, le chef du poste est un membre actif du comité de pêche mis en place par les acteurs de la localité. Ce qui fait que son rôle ne se limite pas uniquement à veiller à une bonne administration des activités de pêche (surveillance, contrôle, application des textes réglementaires...), mais aussi, il est très impliqué dans les négociations pour la fixation des prix des produits débarqués et transformés et dans les conflits d'intérêt entre les différents acteurs.¹

3. La problématique

Les zones humides en Casamance constituent un réservoir exceptionnel de ressources hydrauliques et halieutiques. Celles-ci étaient traditionnellement exploitées par différents usagers locaux, peu nombreux, qui pratiquaient une pêche de subsistance avec un équipement rudimentaire. L'activité sur le fleuve était réglementée par les populations elles-mêmes. Les limites de chaque terroir étaient connues et reconnues de tous et l'exploitation des ressources était régie par des règles généralement respectées.

De tout temps, le littoral du fleuve Casamance a attiré des pêcheurs venant du Nord du pays, particulièrement de la petite côte, mais aussi du Mali et de la Guinée Bissau. Cette migration a engendré de multiples changements dans les stratégies et pratiques individuelles d'exploitation et une déliquescence progressive des systèmes de gestion locaux.

Les nouveaux arrivants ont introduit des technologies plus modernes, augmentant ainsi les capacités de prélèvement. Ces pratiques, largement adoptées par les autochtones, ont fait de la pêche l'une des activités les plus lucratives de toute la zone du Balantacounda. Par exemple, 30 % des habitants de la commune Goudomp ne vivaient que des produits du fleuve. Dans cette seule commune, les débarquements ont atteint le chiffre de 1 500 tonnes de poissons par an, pour un revenu global de plus de 600 millions de FCFA.

¹ Citations rapport Enda-Diapol par Papa Gora NDIAYE et Awa MBAYE avec la participation de Aliou SALL

Depuis deux décennies, sous le double effet de la crise Casamançaise et de la baisse pluviométrique, l'équilibre entre les pressions anthropiques et la capacité de régénération du stock halieutique s'est rompu.

D'une part, la crise qui sévit dans cette partie du pays empêche une partie importante de la population de mener leurs activités agricoles : déplacement massif, champs de mines, insécurité dans les terroirs et cetera. Pour survivre, ces habitants se sont mis à pêcher, augmentant ainsi fortement la pression sur les ressources halieutiques. Y est ajouté une forte diminution de la présence administrative, ce qui a provoqué un accès anarchique aux ressources.

D'autre part, la dégradation des conditions climatiques a engendré d'importantes modifications de l'écosystème : sursalinisation, acidification des sols, disparition des mangroves et autres. Une agression anthropique consécutive aux aménagements hydro-agricoles (endiguements, barrages, routes) ont réduit les surfaces inondées, diminuant de ce fait, les zones de reproduction et de nursery.

La combinaison de ces différents facteurs a conduit à la surexploitation des ressources halieutiques du fleuve et à l'effondrement de son potentiel productif. En vingt ans, les mises à terre ont été réduites de moitié, et certaines espèces ont totalement disparu.

Ce contexte de raréfaction des ressources sans qu'aucune autorité ne parvienne à freiner leur gâchis, est propice à l'émergence de conflits et provoque une baisse significative du niveau de vie. Les conflits commencent à se multiplier entre pêcheurs autochtones et "étrangers" (même si ces derniers sont installés depuis longtemps sur le littoral du fleuve). Ils trouvent souvent leur origine dans les désaccords sur les techniques ou les zones de pêche. Les différentes communautés s'accusent mutuellement d'utiliser des engins peu sélectifs qui capturent une gamme très large d'espèces et de tailles de poissons ou des filets dérivants, prohibés pour la capture des crevettes.

A cela, il faut ajouter des moyens de production souvent vétustes et une politique d'encadrement inefficace du fait d'un manque de moyens humains et matériels, et l'absence d'une législation bien adaptée au contexte environnemental actuel. Des mesures énergiques et immédiates s'imposent.

Certaines localités tentent de s'organiser pour apaiser ces tensions : repos biologique ou découpage en plage de pêche, interdiction de certaines techniques de pêche, de filets à petites mailles et de l'utilisation de filets tournants avec une pirogue à moteur².

Ainsi, nous devrions constater qu'un des freins majeurs au développement de la pêche estuarienne est l'absence d'une politique globale cohérente et un accès anarchique aux ressources halieutiques. Il s'y ajoute le manque général d'informations pour les acteurs de même que pour la population riveraine.

4. Les acteurs de la pêche

En Casamance, on oppose volontiers le paysan-pêcheur autochtone au pêcheur professionnel originaire du Nord. Cette opposition repose sur des critères techniques, sociaux, économiques et culturels. Les populations autochtones, qu'il s'agisse des Diola, des Mandingue, des Balante ou des Peuls, sont d'abord des

² PSPI/IRAM octobre 2003 – TdR voyage d'échange avec le Sine-Saloum

cultivateurs de riz, de mil et/ou arachide. La pêche est une activité secondaire, soumise aux contraintes du calendrier agricole : les campagnes de pêche sont limitées dans l'espace comme dans le temps. Les principales formes d'exploitation des ressources aquatiques sont la pêche dans les bolon au moyen d'éperviers et des barrages palissades, le piégeage des poissons au moyen de nasses dans les bassins piscicoles et la cueillette des huîtres dans la mangrove. Les pêcheurs se déplacent à pied ou à bord de petites embarcations, les *busana*, à rame ou à voile et ne s'éloignent guère de leur village. Les prises sont d'abord destinées à l'autoconsommation. Profondément attachés à leurs terroirs, ces paysans-pêcheurs sont essentiellement terriens : les ressources maritimes sont ignorées, la mer comme le fleuve Casamance sont perçus comme des milieux dangereux.

Les pêcheurs spécialisés c'est à dire qui consacrent l'essentiel de leur temps à la pêche et qui tirent l'essentiel de leurs revenus de la vente de leurs captures, sont le plus souvent originaires des autres régions côtières sénégalaises, où la navigation et la pêche maritime se pratiquent depuis plusieurs générations, comme à Guet Ndar, à Kayar, à Mbour ou dans les îles du Saloum. Les Niominka du Saloum s'installent pour les campagnes de pêche dans le Boulouf dès 1910 et sont logés chez leurs tuteurs diola. Les communautés maliennes de pêcheurs, notamment de Somono (delta intérieur du Niger), introduisent le féfé-féfé en coton en Moyenne Casamance dans les années 1930. Les Toucouleurs, originaires de la Vallée du Fleuve, ont chassé le lamantin pour leur chair et les caïmans pour leur peau dans les années 1920-1925. Leur migration devient massive dans les années 1960 avec l'installation de la première société de crevettes à Ziguinchor, la société Capcrus, en 1959, remplacée en 1961 par Amerger-Casamance. Sont aussi créées les sociétés Crustavif et Sopeca-Sosechal à capitaux français³.

Ainsi, depuis les années 1960, la professionnalisation de la pêche artisanale estuarienne prend une ampleur considérable et donne à cette filière une importance économique primordiale pour la région. Surtout la pêche crevettière se caractérise par une envolée de son importance économique depuis ces dernières décennies. Les changements climatologiques et la pression démographique ont fondamentalement changé le caractère de la pêche estuarienne en Casamance. La bataille pour l'accès aux ressources halieutiques de plus en plus rares crée une situation ravive aux conflits latents et menace l'équilibre d'une autosubsistance, installée depuis. Avec la disparition de la biodiversité, c'est la pauvreté qui s'installe dans cette zone autrefois si bénéfique pour ses habitants.

Pour l'élaboration de la stratégie d'approche nous utilisons les informations recueillies durant le processus de concertation entamé par IDEE Casamance en début 2003 avec l'organisation des deux ateliers sur les Zones Humides en Casamance et les réunions successives des noyaux durs⁴.

5. Un inventaire de la structuration des acteurs

Les acteurs à la base dans le secteur des pêches sont aussi nombreux que diversifiés. Cependant, on peut les identifier en trois groupes distincts :

- les pêcheurs-artisans,

³ Citations Marie-Christine Cormier-Salem, Gestion et Evolution des espaces aquatiques : la Casamance ; 1992

⁴ Voir aussi www.ideecasamance.org

- les mareyeurs,
- les femmes transformatrices,

Ils sont la plupart du temps organisés dans des groupements, unions ou comités qui peuvent avoir des fonctions multiples. Ce sont des structures qui se chargent en général de la défense des intérêts de la profession (fonction syndicale), de la collecte et de la distribution de revenus par le biais de l'épargne et du crédit (fonction économique), et, de plus en plus de la gestion durable des ressources halieutiques (fonction à la fois syndicale, économique et environnementale).

Les organisations nationales de pêcheurs :

Collectif National des Pêcheurs du Sénégal (CNPS)

Fédération Nationale des GIE de pêche (FENAGIE/pêche)

Les organisations nationales de mareyeurs :

Union Nationale des GIE de Mareyeurs du Sénégal (UNAGIEMS)

Fédération Nationale des Mareyeurs du Sénégal (FENAMS)

Les organisations nationales des groupements de femmes transformatrices :

Fédération nationale des transformatrices et micro mareyeuses du Sénégal (FENATRAMS)

Une Fédération est une organisation nationale décentralisée des travailleurs de la pêche. Une Union locale est une organisation de base qui est constituée par un ensemble de GIE qui décident ensemble de se regrouper, de cotiser en vue d'atteindre des objectifs communs et d'être plus dynamiques afin de favoriser un développement de leur localité. En Casamance nous trouvons :

- Union Régionale (des femmes transformatrices de produits halieutiques et commerçantes) Santa Yalla
- Groupement Interprofessionnel de la Pêche Artisanale en Casamance (GIPAC)
- Association des Groupements du Pamez (AGP)

Or, IDEE Casamance a la conviction que l'impact de ces structures de représentation des professionnels de la pêche n'aboutit à rien si une étroite collaboration avec les populations riveraines n'est pas installée. Ainsi, non seulement il faut sensibiliser la base des structures représentatives de la pêche mais aussi informer et conscientiser les populations riveraines. Sur le terrain, ces deux axes se traduisent en séances participatives d'information, de sensibilisation et de conscientisation.

6. Principes d'actions et Objectifs spécifiques

Ainsi, l'objectif général du programme est de mettre autour d'une table les acteurs de la pêche, la population riveraine et les Services de tutelle afin d'élaborer un code de conduite qui assure la sécurité alimentaire des populations et une exploitation responsable du stock halieutique à long terme. La durabilité de l'intervention est assurée par l'implication active de la population riveraine qui, en étroite collaboration avec les acteurs de pêche, veille sur l'application de la réglementation définie.

Le cadre de référence de la stratégie d'approche est cerné par cinq Objectifs spécifiques d'intervention :

OBJECTIF SPÉCIFIQUE 1 : chaque acteur de la pêche doit adhérer à une des organisations professionnelles ;

OBJECTIF SPÉCIFIQUE 2 : la capacité de ces organisations professionnelles est renforcée et un poids particulier est attribué à l'évidence et aux avantages de devenir membre ;

OBJECTIF SPÉCIFIQUE 3 : l'implication de la population riveraine est assurée par leur libre accès à l'information et l'installation de comités villageois qui surveillent la bonne pratique et mènent des activités environnementales de proximité ;

OBJECTIF SPÉCIFIQUE 4 : des activités de recherche définissent périodiquement le potentiel halieutique à exploiter ;

OBJECTIF SPÉCIFIQUE 5 : le renforcement des capacités des Services Régionaux par l'information et la formation.

Ainsi, les interventions se déroulent sur plusieurs échelons et atteignent les deux principaux groupes cibles que sont les acteurs de pêche et la population riveraine. Le travail à la base consiste à conscientiser et informer les membres des deux groupes.

Les acteurs de pêche doivent apprendre l'intérêt de s'organiser en structures professionnelles et pour cela les fédérations doivent lancer un programme publicitaire de proximité. Deuxième socle est la réglementation du libre accès aux ressources halieutiques.

La population riveraine doit être sensibilisée de participer au processus d'élaboration, d'installation et d'application d'un code de conduite local.

La recherche scientifique et l'implication des Services de tutelle viennent en appui au processus d'installation d'une gestion concertée et communautaire des ressources halieutiques.

Les activités prévues sont :

- Pour les acteurs de la pêche
 - ✓ inventaire des engins, des embarcations et de l'effectif
 - ✓ organisation de réunions de sensibilisation
 - ✓ facilitation de visites d'échanges
 - ✓ création d'un centre d'information
 - ✓ facilitation de l'accès au micro-crédit
 - ✓ élaboration de matériel didactique (tracts, radio, banderoles)
- Pour les cinq Fédérations (CNPS, FENAGIE, FENAMS, FENATRAMS, UNAGIEMS)
 - ✓ formation des membres du bureau
 - ✓ concertation en structure faitière avec les autres organisations : CONIPAS
 - ✓ appui à la propagation de leurs intérêts respectifs
 - ✓ appui à leur fonctionnement
 - ✓ appui à la propagation de leurs activités
 - ✓ facilitation à leur participation aux réunions de sensibilisation villageoise
 - ✓ facilitation de leur participation aux concertations sur l'élaboration d'un code de conduite

- ✓ facilitation de leur intégration aux comités villageois
- Pour la population riveraine
 - ✓ réunions de conscientisation et de sensibilisation
 - ✓ élaboration de matériel didactique (tracts, radio, banderoles)
 - ✓ éducation et formation des représentants villageois
 - ✓ visites d'échanges intervillageois et dans la sous-région
 - ✓ installation de comités villageois de vigilance
 - ✓ appui aux comités villageois de vigilance
 - ✓ appui aux activités environnementales
- Pour la recherche
 - ✓ une étude du stock halieutique et de son cycle biologique
 - ✓ une étude des pratiques de pêche actuelles et historiques
 - ✓ congrès sur l'approche scientifique (impact d'aires marines protégées, repos biologique, zonage de techniques de pêches, et cetera)
 - ✓ une étude de faisabilité sur l'écocertification de la crevette en Casamance
 - ✓ un rapprochement au Centre de Recherches Océanographiques de Dakar Thiaroye (CRODT), Institut de Recherche pour le Développement (IRD), FAO et autres pôles de recherche
- Pour les Services Régionaux
 - ✓ amélioration de l'accès aux sources d'informations
 - ✓ appui en documentation et techniques de communication des agents du Service des Pêches et de la Surveillance et de l'Expansion Rurale
 - ✓ appui à leur participation dans le processus de la mise en place d'une gestion concertée et participative et de la surveillance sur l'application des réglementations définies

7. Présentation du demandeur

IDEE Casamance, Intervenir pour le Développement Ecologique de l'Environnement en Casamance est une association sans but lucratif. Son siège social est à Ziguinchor, Sénégal au 169 Rue du Capitaine Javelier. Elle est inscrite au Registre de Commerce de Ziguinchor sous # 2002-B-106 et détient le # NINEA 21245690P9.

IDEE Casamance est formée sur la base d'une notion croissante de ses membres pour mieux assister les populations des zones humides à l'installation d'une exploitation durable des ressources naturelles. Ces populations sont de plus en plus conscientes de la dégradation de l'environnement villageois et de la diminution de leurs moyens de vie. Elles contactent IDEE Casamance pour collaborer dans l'élaboration d'une stratégie de gestion communautaire et concertée des ressources en péril. Au cours des années, IDEE Casamance s'est illustré comme un intermédiaire de confiance entre les populations et les bailleurs de fonds.

De sa création à nos jours, les membres du bureau de IDEE Casamance ont engrangé un capital expérience par des actions multiples et diversifiées de coopération avec les populations en Casamance. Ainsi, ils sont impliqués dans des projets de développement comme :

- la construction des latrines de type Fosse Perdue, Améliorée et Ventilée sur les concessions privées et écoles élémentaires dans 350 villages

- la vulgarisation et promotion des matériaux de construction locaux et en particulier l'utilisation du géo-béton ou la construction en terre stabilisée
- l'aquaculture et en particulier la pêche amplifiée de Tilapia, Mulets et autres et l'élevage des huîtres
- l'organisation des actions de sensibilisation et d'éducation des populations riveraines
- l'éducation et le suivi des groupements de jeunes dans de multiples activités
- élaboration, rédaction et conception de propositions de projets
- recherche et contacts avec les bailleurs de fonds
- suivi et supervision des projets de développement à la base

Dans ses objectifs, IDEE Casamance cherche à promouvoir le développement local par la conception, l'élaboration, l'accompagnement et/ou l'exécution de toute action visant la conservation de la faune et de la flore des zones humides en Casamance. Elle s'intéresse aussi aux actions liées au développement socio-économique et culturel des populations locales habitant ces mêmes zones. Elle est restée active dans la région même pendant les années d'affrontements violents entre l'armée nationale et des éléments armés du Mouvement des Forces Démocratiques de Casamance (MFDC).

Les membres de IDEE Casamance collaborent depuis 1989 avec des jeunes d'Associations Sportives et Culturelles (ASC) pour la construction d'infrastructures sanitaires pour écoles villageois. Cette activité est devenu professionnelle et exécute ces travaux actuellement en collaboration avec UNICEF. Les expériences quotidiennes aux villages ont incité le contact avec les cueilleuses d'huîtres et démontré la nécessité d'agir pour préserver ce qui reste encore de la biodiversité des zones humides en Casamance. C'est ainsi qu'un programme d'appui/conseil aux cueilleuses d'huîtres a vu le jour en 2000.

Sur financement de la Coopération Néerlandaise, l'association IDEE Casamance a lancé depuis décembre 2003 un vaste programme pour la sauvegarde de la biodiversité des zones humides par l'implication directe des habitants et exploitants des ressources naturelles. L'installation d'une gestion communautaire et participative des ressources naturelles est la seule garantie pour la durabilité de la biodiversité de cet écosystème.

A cause d'un changement de politique de la Coopération Néerlandaise, l'appui financier prend fin en novembre 2006. Les résultats encourageants et l'enthousiasme des populations nous justifient la recherche d'appui pour la poursuite de nos activités. La réalisation des activités prévues dans le programme 2007-2010 permettra de consolider les acquis et d'atteindre l'objectif général qui est la sauvegarde de la biodiversité des zones humides en Casamance et permettre une meilleure vie à ses populations.

Ziguinchor, 05 décembre 2006

Cadre logique

Objectifs spécifiques	Résultats attendus	Activités
. organisation des acteurs	<ul style="list-style-type: none"> ▪ chaque acteur est conscientisé sur la nécessité d'être membre d'une des cinq fédérations ▪ chaque acteur est membre d'une des cinq fédérations 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ organisation de réunions de sensibilisation ▪ facilitation de visites d'échanges ▪ création d'un centre d'information ▪ facilitation de l'accès au micro-crédit ▪ accès limité aux ressources halieutiques restreint aux membres fédératifs ▪ élaboration de matériel didactique (tracts, radio, banderoles
renforcement de la capacité des cinq fédérations régionales	<ul style="list-style-type: none"> ▪ chaque membre tire un meilleur avantage au niveau des structures d'information, de (micro)finance, de concertation ▪ accès unique des membres aux ressources halieutiques ▪ une structure faïtière existe 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ formation du cadre ▪ concertation en structure faïtière avec les autres organisations ▪ appui à la propagation de leurs intérêts respectifs ▪ appui à leur fonctionnement ▪ structuration de la distribution des cartes d'adhésion ▪ facilitation à leur participation aux réunions de sensibilisation villageoise ▪ facilitation à leur participation aux concertations sur l'élaboration d'un code de conduite ▪ facilitation à leur intégration aux comités villageois
conscientisation des populations riveraines	<ul style="list-style-type: none"> ▪ un code de conduite existe ▪ des comités villageois de vigilance sont actifs 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ réunions de conscientisation et de sensibilisation ▪ élaboration de matériel didactique (tracts, radio, banderoles ▪ éducation et formation des représentants villageois ▪ visites d'échanges intervillageois et dans la sous-région ▪ installation de comités villageois de surveillance ▪ appui aux comités villageois de surveillance ▪ appui aux activités environnementales
appui aux Services de tutelle	<ul style="list-style-type: none"> ▪ une collaboration existe entre Services de tutelle et population/acteurs ▪ appui technique approprié 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ amélioration de l'accès aux sources d'informations ▪ appui en documentation et techniques de communication des agents du Service des Pêches et de la Surveillance et de l'Expansion Rurale ▪ appui à leur participation dans le processus de la mise en place d'une gestion concertée et participative et de la surveillance sur l'application des réglementations définies
intégration de la recherche	<ul style="list-style-type: none"> ▪ le congrès a orienté la recherche ▪ le congrès a défini un cahier des charges pour l'exécution et financement de la recherche ▪ les résultats de l'étude sur l'éco-certification sont disponibles 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ une étude du stock halieutique et de son cycle biologique ▪ une étude des pratiques de pêche actuelles et historiques ▪ congrès sur l'approche scientifique (impact d'aires marines protégées, repos biologique, zonage de techniques de pêches, et cetera) ▪ une étude de faisabilité sur l'écocertification de la crevette Casamançaise ▪ un rapprochement au Centre de Recherches Océanographiques de Dakar Thiaroye (CRODT), Institut de Recherche pour le Développement (IRD), FAO et autres pôles de recherche

Budget global 2007 - 2010	2007	2008	2009	2010	€	%
A*** Coûts Directs						
* Fonctionnement						
assurances/frais bancaires	2 250 000	2 362 500	2 480 625	2 604 656	14 784,17	1,84%
voiture de fonction	14 000 000				21 342,86	2,65%
supervision/consultation	22 600 000	23 730 000	24 916 500	26 162 325	148 498,80	18,44%
maintenance/transport	7 500 000	7 875 000	8 268 750	8 682 188	49 280,57	6,12%
	46 350 000	33 967 500	35 665 875	37 449 169	233 906,41	29,04%
* Acteurs de la pêche						
sensibilisation/séminaires	4 800 000	5 040 000	5 292 000	5 556 600	31 539,57	3,92%
matériel didactique	3 600 000	3 780 000	3 969 000	4 167 450	23 654,68	2,94%
	8 400 000	8 820 000	9 261 000	9 724 050	55 194,24	6,85%
* Fédérations						
éducation/formation	8 600 000	9 030 000	9 481 500	9 955 575	56 508,39	7,02%
intégration/publicité	3 600 000	3 780 000	3 969 000	4 167 450	23 654,68	2,94%
	12 200 000	12 810 000	13 450 500	14 123 025	80 163,07	9,95%
* Population riveraine						
programme de conscientisation	12 000 000	12 600 000	13 230 000	13 891 500	78 848,92	9,79%
activités environnementales	4 000 000	4 200 000	4 410 000	4 630 500	26 282,97	3,26%
information	3 500 000	3 675 000	3 858 750	4 051 688	22 997,60	2,86%
	19 500 000	20 475 000	21 498 750	22 573 688	128 129,49	15,91%
* Recherche						
congrès	12 000 000	12 600 000	13 230 000	13 891 500	78 848,92	9,79%
étude	4 000 000	4 200 000	4 410 000	4 630 500	26 282,97	3,26%
	16 000 000	16 800 000	17 640 000	18 522 000	105 131,89	13,05%
* Services Régionaux						
transfert d'information	3 600 000	3 780 000	3 969 000	4 167 450	23 654,68	2,94%
appui institutionnel	3 600 000	3 780 000	3 969 000	4 167 450	23 654,68	2,94%
	7 200 000	7 560 000	7 938 000	8 334 900	47 309,35	5,87%
sous total A***	109 650 000	100 432 500	105 454 125	110 726 831	649 834,45	80,68%
B*** Coûts Indirects						
comptabilité	3 000 000	3 150 000	3 307 500	3 472 875	19 712,23	2,45%
frais administratifs (7,5% A***)	10 307 100	10 822 455	11 363 578	11 931 757	67 725,31	8,41%
loyer/téléphone/Internet	3 800 000	3 990 000	4 189 500	4 398 975	24 968,82	3,10%
imprévu (5% A***)	6 579 000	6 907 950	7 253 348	7 616 015	43 228,92	5,37%
sous total B***	23 686 100	24 870 405	26 113 925	27 419 622	155 635,28	19,32%
Total A***+B***	133 336 100	125 302 905	131 568 050	138 146 453	805 469,73	100,00%